



## REGLEMENTATION PROVINCIALE

Direction provinciale chargée de l'application du texte :  
- Direction de l'éducation

M0

### DELIBERATION

**n° 1061-2008/BAPS du 22 décembre 2008**

***portant modification de la délibération modifiée n°37-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'une aide forfaitaire de stage BTS animation et gestion touristique locale (AGTL) et commerce international (CI)***

**Le Bureau de l'assemblée de la province Sud,**

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n°37-2006/APS du 3 août 2006 relative à la création d'une aide forfaitaire de stage BTS animation et gestion touristique locale (AGTL) et commerce international (CI) ;

Vu l'avis de la commission de l'enseignement du 18 décembre 2008 ;

**A adopté en sa séance publique du 22 décembre 2008 les dispositions dont la teneur suit :**

**ARTICLE 1** : L'article 1<sup>er</sup> de la délibération du 3 août 2006 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

*Article 1<sup>er</sup> : -« une aide forfaitaire de stage en entreprise est créée au bénéfice des étudiants des classes de première année du brevet de technicien supérieur de la section AGTL et de la première année de la section CI des établissements scolaires de la province Sud ainsi que des étudiants des classes de première année du brevet de technicien supérieur de la section Assistant de manager de troisième année de l'école de gestion et de commerce de Nouméa.*

*Cette aide est destinée à encourager les étudiants, boursiers ou non boursiers, à effectuer leur stage dans des entreprises domiciliées en Australie, Nouvelle-Zélande et Japon, afin d'acquérir la pratique professionnelle de leur métier à l'international. ».*

**ARTICLE 2** : La présente délibération est transmise à M. le commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.